

ENVIRONNEMENT

Par x



Par Thierry Drouin

Prise en compte de Natura 2000 et des enjeux environnementaux dans le cadre des WOC 2011

La course d'orientation est une discipline de pleine nature. Malgré tout, sa pratique est susceptible d'occasionner des impacts plus ou moins significatifs sur les milieux naturels (piétinement, aménagement des arénas et zones logistiques) et les espèces (dérangement temporaire, destruction d'habitat). Ceci est d'autant plus vrai pour une épreuve aussi importante que les WOC et le O'Festival (environ 5 000 participants).

Dans le cadre des WOC, l'objectif n°1 fixé dans le cadre de la politique « Développement Durable » était « Minimiser les impacts environnementaux de l'événement. », avec comme premier thème la protection du milieu naturel.

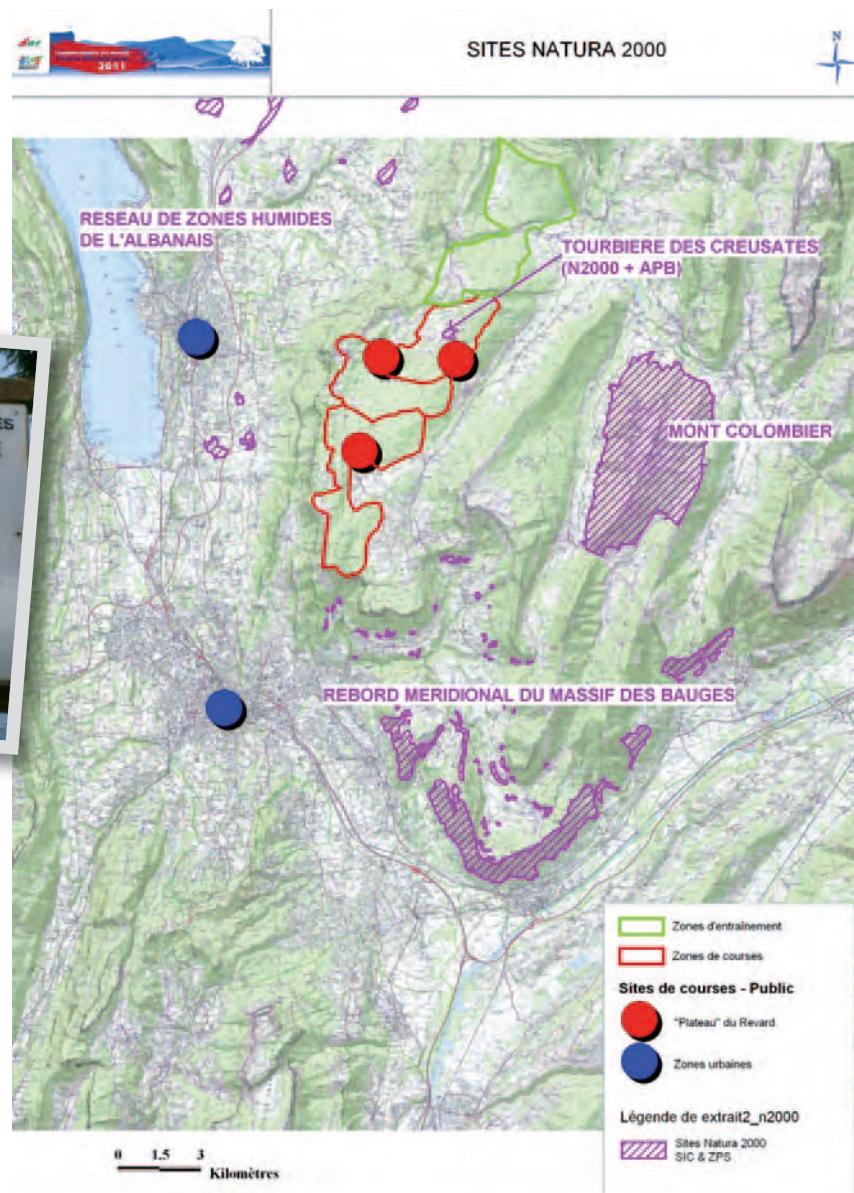
La surface totale d'espaces forestiers et ouverts susceptibles d'être fréquentés lors de la manifestation étaient d'environ 2 000 ha pour les compétitions.

Les principales sensibilités environnementales identifiées étaient :

Les sites Natura 2000

- Un site inclus dans les périmètres de courses, la « Tourbière des Creusates qui fait également l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope
- Trois autres sites Natura proches des zones de courses mais non concernés directement (« Rebord méridional du massif des Bauges » en limite Sud, « Mont Colombier » à l'Est, « Réseau de zones humides de l'Albanais » au Nord-Nord-Ouest).

De nombreuses zones humides identifiées notamment sur la frange Sud et Est de la Féclaz (zones tourbeuse de la Féclaz, Tourbières de Plain Palais notamment). Les zones humides et plus encore les tourbières acides sont très rares dans le massif des Bauges, et exceptionnelles et remarquables dans un contexte entièrement calcaire tel que celui du plateau du Revard.



La prise en compte des enjeux associés aux milieux naturels s'est appuyées sur :

1. En amont de la manifestation :

- La constitution et la présence du département Développement Durable dès le début de l'organisation, avec au plus tôt des visites des sites retenus notamment pour les Arénas, les parkings.

- Des contacts avec les gestionnaires des milieux naturels (PNR des Bauges, ONF, CORA Savoie, FRAPNA Savoie, ONCFS, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie) et services de l'Etat (DDT de Savoie).

- La collecte et l'analyse des données transmises (inventaire des zones humides, DOCOB Natura 2000, Inventaire des ZNIEFF).

- La concertation avec les autres équipes de l'organisation (traceurs des parcours en particulier), pour intégrer ces sensibilités le plus en amont possible de l'élaboration du projet (concertation entamée plus d'un an avant la manifestation),

- L'organisation d'une réunion avec les acteurs environnementaux 8 mois avant l'épreuve) pour :

- **Présenter** la course d'orientation, la manifestation à venir, et préciser ces impacts potentiels :
- **Etablir** une synthèse des enjeux environnementaux et plus précisément Natura 2000,
- **Préciser** et partager les modalités de prise en compte de ces enjeux :



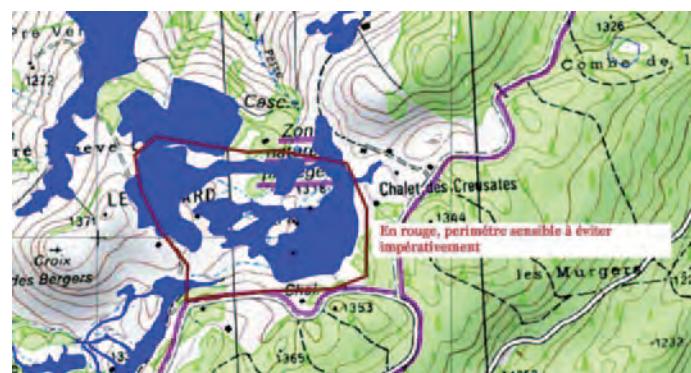
- évitement total du périmètre défini par l'arrêté de Protection de Biotope au niveau de la tourbière des Creusates (zone interdite au coureur)

- évitement des zones humides d'intérêt majeur repertoriées,

- zones logistiques et aréna implantées intégralement dans des secteurs déjà fortement aménagés (foyer de ski de fond, zone nordique) sans enjeu spécifique associé au milieu naturel.

Suite à cette réunion, qui a permis à chaque participant de mieux appréhender la nature de l'épreuve et ses conséquences potentielles, les orientations adoptées en matière de prise en compte des milieux naturels et notamment des enjeux et objectifs associés à Natura 2000 (habitats, habitats d'espèce et espèces) ont été partagés. Sur ces bases, le rapport d'évaluation des incidences Natura 2000 a été finalisé en mai 2011 et instruit.

2. Pendant la manifestation



Les actions conduites lors de la manifestation ont découlé des choix validés :

- Le site Natura 2000 S13 « Tourbière des Creusates » a été exclu des zones de courses, compte tenu de la très forte sensibilité des habitats humides présents, avec une extension au Nord-Ouest du site N2000 pour tenir compte des demandes du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie, gestionnaire du site. Cette interdiction a été formalisée :

- sur le terrain : pose de rubalise pour matérialiser la zone interdite,
- sur les cartes de courses : figuré spécifique qui précise la zone interdite pour tous coureurs
- sur les différents documents de communication-animation qui ont été édités pour l'occasion.

- Rédaction d'une rubrique spécifique sur les milieux naturels dans le livret de course, rappelant les enjeux du territoire et les conduites à adopter,

- Pendant toute la durée de l'épreuve, information spécifique sur le patrimoine naturel au moyen de panneaux thématiques adaptés positionnés au stand Développement Durable.

Sur les zones de courses, aucune disposition spécifique n'a été adoptée en dehors de l'interdiction de la tourbière des Creusates. En effet, en considérant que la fréquentation des sites ne serait que temporaire (le temps d'une course sur un même site), les incidences sur l'ensemble des autres milieux traversés n'ont pas été jugées significatives.

3. Après la manifestation

Néanmoins, compte tenu des incertitudes sur les impacts réels et la résilience des milieux traversés, un protocole de suivi a été mis en place sur les zones les plus sensibles du parcours, en partenariat avec les acteurs locaux de la protection de l'environnement.

